

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 6 FEVRIER 2012 à 20 H 30

Convocation : 30/01/2012

Affichage : 13/02/2012

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Samira OUDET, Josette PAILLARD et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Philippe LIARD, Olivier LONGIN et Stephen MARTIN.

Procuration : Mme Danielle BOURGEOIS à Mme Rosaline COULON

Secrétaire de séance : M. Florian DARCO

M. le Maire donne lecture du compte rendu du procès verbal du 27 janvier 2012.
Ce procès verbal est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Présentation de l'étude financière de Dampierre réalisée par la perceptrice
- Instauration d'une réduction de base minimum pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- Adhésion contrat groupe assurance statutaire proposé par le centre de gestion
 - Prime secrétariat

URBANISME

- Arrêt projet révision PLU
- Réflexion sur les futurs projets nécessitant de préempter (DPU)

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Présentation de l'étude financière de Dampierre réalisée par la perceptrice

Melle BONNAMOUR Valérie, perceptrice de la trésorerie de Dampierre présente au conseil municipal l'étude financière du budget principal de la commune de 2008 à 2010.

Les résultats de l'étude financière indique que la situation de la commune de Dampierre est saine.

Le niveau d'endettement réduit et les dépenses maîtrisées préservent la capacité d'investissement.

Instauration d'une réduction de base minimum pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Sur proposition du Maire, faute de pouvoir cerner précisément les enjeux pour la commune et les entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxes des recettes

ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 € pour la cotisation Foncière des entreprises.

Adhésion contrat groupe assurance statutaire proposé par le centre de gestion

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas adhérer au contrat groupe assurance statutaire proposé par le centre de gestion du jura.

Prime secrétariat

Après un an d'ancienneté sur le poste de secrétaire à Dampierre (valant période d'essai), les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'abonder la prime d'IAT de Mlle Guillot Laetitia à hauteur de 100 € mensuel.

Au titre d'une revalorisation salariale, le conseil municipal à raison de 6 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre décide également de verser une IAT à Mme Vuillemin à hauteur de 50 € par mois.

URBANISME

Arrêt projet révision PLU

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été présenté par le Maire. Le projet sera soumis pendant une durée de trois mois aux différentes administrations, puis la réalisation de l'enquête publique pourra avoir lieu.

Le conseil municipal valide également le bilan de la concertation réalisée autour de ce projet (réunion publiques, articles, panneaux d'exposition, registre en mairie, etc..)

Réflexion sur les futurs projets nécessitant de préempter (DPU)

Sur proposition de Monsieur FERRAND, le conseil municipal doit réfléchir à différents projets émanant notamment du PLU afin de déterminer les secteurs sur lesquels le droit de préemption pourrait s'appliquer (terrains, bâtiments, etc..). Suite au recensement une délibération sera prise par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire fait part au conseil municipal des différents certificats d'urbanismes et déclaration préalables déposés depuis le début d'année 2012.
2. Le Maire précise au conseil municipal que les frais de notaire concernant le rachat du terrain de M. BALADDA à la Zone Industrielle, seront de 50 % pour la commune et 50 % pour M. BALADDA.
3. Le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par la Chambre Régionale des Comptes concernant le dossier du Foyer logement.
4. Le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} avril 2012, suite au départ en retraite d'un agent. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

5. Le Maire fait part au conseil municipal de la réponse reçue de l'inspecteur académique concernant la suppression d'un poste à l'école de Dampierre.
6. Le conseil municipal décide de mettre en place le service minimum d'accueil pour la grève qui aura lieu le mardi 14 février 2012 uniquement si cela est possible tout en soutenant les actions entreprises par les enseignants et les parents d'élèves.
7. L'Association APE demande au conseil municipal si un lien reliant à la pétition concernant la suppression d'un poste à l'école pourrait être mis sur le site de la commune.
Après débat, le conseil municipal accepte avec 2 abstentions et 1 contre.
8. Mme COULON informe le conseil municipal que la commune d'Orchamps vient de payer la participation demandée par le SIVU suite à la mise en demeure de la préfecture.
9. Mme COULON demande au conseil municipal d'être vigilant envers les personnes âgées isolées et en difficulté compte tenu de la vague de grand froid.
10. Mme PAILLARD informe le conseil municipal que les dégradations sur les murs de la salle polyvalente (tags) ne sont pas couvertes par l'assurance.
11. M. MARTIN demande que des plots réfléchissants dit « yeux de chats » soient installés sur les ilots du nouveau carrefour situé devant la ZI. Monsieur le Maire fera une demande au Conseil Général du Jura.
12. Mme JEANDENANS informe le conseil municipal que le carrelage dans le couloir de la perception est en mauvaise état.
13. M. LONGIN demande à ce que Madame JACQUOT Irène effectue 1 h à 1 h30 de ménage par semaine à la salle polyvalente.
14. Mme OUDET informe le conseil municipal que deux bornes de France Télécom sont cassées au lotissement la Loutre.
15. M. LIARD demande au maire de prendre contact avec le SICTOM afin qu'il mette en place un système de vidéo surveillance car les dépôts de déchets sauvage devant le portail de la déchèterie sont de plus en plus fréquents.
16. Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de modifier les heures hebdomadaires de Madame Fanny MILON, soit 29 heures et de Madame Ludovine TRIBUT, soit 33 heures.
17. Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de mandater la facture de l'entreprise EURL Aux Arts Paysagers pour un montant de 2 082.12 € Cette dépense d'investissement sera engagée sur le budget de 2012.

La séance est levée à 23h50

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	Procuration
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
	2012/010
	2012/011
	2012/012